



Association Sportive  
Automobile Dauphinoise

Association Chamroussienne  
Des Rendez-Vous Mécaniques



## Course de Côte de Chamrousse 23 - 24 -25 août 2019

# Règlement

---



- 44<sup>e</sup> course de côte nationale Championnat de France de la Montagne
- 23<sup>e</sup> course de côte V.H.C.  
*Championnat de France de la Montagne V.H.C.*

**44<sup>ème</sup> Course de côte de Chamrousse**  
*Championnat de France de la Montagne*  
*Épreuve Nationale PEA*

**24<sup>ème</sup> course de côte de Chamrousse V.H.C.**  
*Championnat de France V.H.C.*

**23 - 24 -25 août 2019**

## **RÈGLEMENT PARTICULIER**



### **SOMMAIRE**

ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE.....	3
ARTICLE 2P ASSURANCES.....	5
ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES.....	5
ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.....	5
ARTICLE 5P PUBLICITÉ.....	5
ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES.....	5
ARTICLE 7P DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	7
ARTICLE 8P CLASSEMENT.....	7
ARTICLE 9P PÉNALITÉS.....	7
ARTICLE 10P PRIX.....	8

# 44<sup>ème</sup> course de côte nationale de Chamrousse

L'association sportive automobile dauphinoise en collaboration avec l'association Chamroussienne des rendez-vous mécaniques, organise les 23, 24 et 25 août 2019, une épreuve automobile nationale à participation étrangère dénommée :

## 44<sup>ème</sup> course de côte nationale de Chamrousse

Cette épreuve compte pour :

- Championnat de France de Montagne « voitures de production » série A
- Championnat de France de la Montagne « voitures de sport » série B
- Championnat de France féminin de la montagne série A
- Championnat de France féminin de la montagne série B
- Trophée championnat de France groupe N/FN/SP
- Trophée championnat de France groupe A/FA
- Trophée championnat de France groupe GT SPORT
- Trophée championnat de France groupe GTTS
- Trophée championnat de France groupe CN
- Trophée championnat de France groupe D/E
- Trophée championnat de France groupe ES2SC
- Trophée championnat de France groupe F2000
- Trophée championnat groupe FC
- Trophée championnat de France le meilleur jeune (-25 ans) CFM voitures de production
- Trophée « Lionel Régal » pour le meilleur jeune (-25 ans) voitures de sport
- Championnat du comité Rhône-Alpes
- Challenge Daniel Dampne de L'A.S.A. Dauphinoise

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation n°

## ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1.P OFFICIELS

<b>Observateur :</b>	Bernard COUSIN	
<b>Président du collège des commissaires sportifs :</b>	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492
<b>Membres du collège des commissaires sportifs :</b>	Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
	André GUIBLAIN	Licence n° 172694
	Filippo LURA	Licence n° ch26
	Emilie TRAMONT	Licence n° 179234
<b>Directeur De Course :</b>	Daniel BLANQUIN	Licence n° 1942
<b>Directeurs De Course Adjoints :</b>	<b>Ligne De Départ :</b> Jean Claude HECTOR	Licence n° 2206
	Sylvain METTON	Licence n° 1805
	<b>Poste Intermédiaire :</b> Laurent BENOIT	Licence n° 1945
<b>Secrétaire de la direction de course</b>	Francine BLANQUIN	Licence n° 46771
<b>Responsable Ligne Sécurité</b>	Guy GAMBERT	Licence n° 31602
<b>Médecin Responsable :</b>	Patrick CHERREAU	Licence n° 510
<b>Commissaire Technique Délégué :</b>	Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6047
<b>Commissaires Techniques :</b>	André BOIVIN	Licence n° 233751
	Sylvie DALPAOS	Licence n° 138098
	Christian RACHEX	Licence n° 44281
	Jean Marc RANCON	Licence n° 169602
<b>Responsable de la mise en place du Parc Concurrent :</b>	André GUIBLAIN	Licence n° 7081
<b>Chronométreurs Fédéraux :</b>	Jean Paul DURAND	Licence n° 276823
	Corinne BEFFY	Licence n° 17359
<b>Chargé de l'application de la Mise en Place des Moyens :</b>	Didier EYMARD	Licence n° 34987
	Pierre PERETTI	Licence n° 27683
<b>Chargés Relations Concurrents :</b>	Nicole GUIBLAIN	Licence n° 1482
	Valérie JEUNE	Licence n° 1161099
	Gilles ROUX	Licence n° 7079
<b>Chargé Des Commissaires De Route :</b>	Marcel BOSSAN	Licence n° 30841
<b>Speaker Officiel :</b>	Jean-Michel BAYEN	Licence n° 245484

## 1.2.P HORAIRES

- ◆ **Clôture des engagements** : le Lundi 12 août 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- ◆ **Publication de la liste des engagés** :  
le lundi 19 août 2019
- ◆ Vérifications administratives :
  - ◆ Le à Chamrousse - Chamrousse 1650 (le Recoin)
  - ◆ Le à Chamrousse - le recoin
- ◆ **Vérifications techniques** :
  - ◆ Le vendredi 23 août 2019 de 15h00 à 19h00 à Chamrousse 1650 (le Recoin).
  - ◆ Le samedi 24 août 2019 de 07h00 à 07h45 à Chamrousse 1650 (le Recoin).
- ◆ **Briefing commissaires** : Samedi 24 août 2019 à 07h00 à Chamrousse 1650 (le Recoin)
- ◆ **Première réunion du collège des commissaires** : vendredi 23 août 2019 à 18h00 : PC course- gendarmerie – Roche-Béranger
- ◆ **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : samedi 24 août 2019 à 8H00
- ◆ **Parc de départ** : Chamrousse 1750 (Roche Béranger)
- ◆ **Essais libres** : samedi 24 août 2019 : à partir de 08h30.
- ◆ **Essais chronométrés** : samedi 24 août 2019 : de 11h30 à 17h30
- ◆ **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course dans la série A et la série B** :  
le samedi 24 août 2019 à 19h: pc course Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des chardons bleus
- ◆ **Course, épreuves du championnat de France**
  - Samedi 25 août :
    - 1<sup>ère</sup> montée VHC : 17h30 à 19h
  - Dimanche 26 août .
    - 1<sup>ère</sup> montée à partir de : 8h00 (sauf VHC)
    - 2<sup>ème</sup> montée à partir de : 11h00 (VHC + CFM)
    - 3<sup>ème</sup> montée à partir de : 15h30 (VHC + CFM)
- ◆ **Podium** : dimanche 25 août 2019 à 17h30 à l'issue de la dernière montée de course "championnat" sur le paddock niveau mairie Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des trolles  
Les horaires des essais et ceux de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course ; les concurrents en seront informés par affichage.
- ◆ **Affichage des résultats provisoires : 15 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé** : pc course Chamrousse 1750 (Roche Béranger) rue des chardons bleus
- ◆ **Parc fermé obligatoire sous peine d'exclusion** : avenue du père tasse : Chamrousse 1750 (Roche Béranger)
- ◆ **Remise des prix : le dimanche 25 août 2019 à la fin de la 3<sup>ème</sup> montée de course sur le parc d'arrivée**  
**Les chèques seront envoyés individuellement à l'adresse du conducteur**
- ◆ **Réunions du collège des commissaires sportifs**:
  - 1<sup>ère</sup> réunion : vendredi 23 août 2019 à 18h00 au PC course – gendarmerie Chamrousse Roche-Béranger
  - les horaires des réunions suivantes seront précisés par le collège lors de la première réunion.

## 1.3.P VÉRIFICATIONS

- ◆ **Les vérifications administratives auront lieu** :
  - Le Vendredi 23 août 2019 de 14h30 à 19h00 à Chamrousse 1650 (le recoin)
  - Le Samedi 24 août 2019 de 06h45 à 07h45 à Chamrousse 1650 (le recoin)
- ◆ **Les vérifications techniques auront lieu** :
  - Le vendredi 23 août 2019 de 15h00 à 19h00 à Chamrousse 1650 (le recoin).
  - Le samedi 24 août 2019 de 07h00 à 07h45 à Chamrousse 1650 (le recoin)
- ◆ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage de la mairie, place des trolles à Chamrousse 1750 (Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC)  
Les concurrents sont tenus de présenter leur licence, la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique (concurrents français)  
Vous munir d'une photocopie de votre permis de conduire et de votre licence que vous remettrez au contrôle administratif lors de la présentation de ses documents  
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le **samedi 24 août à 7h45**.  
À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte **autorisés à prendre part** aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le samedi 25 août à 9h15.

## ARTICLE 2P ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes

## ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, uniquement à l'adresse suivante :

**A.C.R.V.M. - les cytises - 865 route de la croisette - 38420 Chamrousse**  
**tél : +33(0)476 590 133 - fax : +33(0)476.899.806**  
Email : [dominique.grego@gmail.com](mailto:dominique.grego@gmail.com)  
téléchargement : [http://www.chamrouessesportauto.fr/documents/Demande\\_Engagement\\_cfm-2019.pdf](http://www.chamrouessesportauto.fr/documents/Demande_Engagement_cfm-2019.pdf)

Les frais de participation sont fixés à 560 €, réduits à 285 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront être obligatoirement accompagnés des frais de participation. Les chèques sont à établir au nom de l'ACRVM.

Ils sont réduits à 235 € pour les concurrents engagés au CFM challenge

### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE :

Les concurrents inscrits à l'année au championnat de France de la montagne devront remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à cette épreuve. si, pour une raison de force majeure, un des concurrents ne pouvait participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée à la commission des courses de côte de la F.F.S.A.

### FORFAIT

L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement des concurrents qui pour des raisons de force majeure n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visible sur le site :

<http://www.chamrouessesportauto.fr>

## ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1.P VOITURES ADMISES

- Le nombre des voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2019

### 4.2.P CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir le règlement standard des courses de côte 2019

### 4.3.P NUMEROS DE COURSE

Voir le règlement standard des courses de côte 2019

### 4.4.P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France auto "spécial règlement" 2019

## ARTICLE 5P PUBLICITÉ

Voir le règlement standard des courses de côte 2019 :

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Chamrousse (sur les numéros [50x14 cm] X2,
- Publicité obligatoire (non rachetable) : selon additif A convenance [43x21 cm],
- Publicité optionnelle : selon additif – bandeau pare-brise [26x10 cm].

## ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1.P PARCOURS

La course de côte se déroule sur le cd 111 situé sur les communes de Séchillienne, Vaulnaveys le haut et Chamrousse :

- Départ : P.K. 11,900.
- Arrivée : P.K. 16,700.

La course se déroulera en 3 montées. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

- Pente moyenne : 7%
- Longueur du parcours : 4,800 km.
- Modalités de retour au départ : par le tracé de la course, sur ordre et conduite de la direction de course
- Parc de départ : cd 111, entre le pk 11,200 et le pk 11,600
- Parc d'arrivée : cd 111, 400 m après l'arrivée

### 6.2.P ROUTE DE COURSE

La seule modalité d'accès au départ est d'emprunter le parcours de la course en sens inverse, par convoi, de la pré-grille (située sur le parc d'arrivée) jusqu'au parc de départ, sous la responsabilité de la direction de course

### 6.3.P FILE DE DEPART

Lieu : cd 111, entre le pk 11,200 et le pk 11,600

**Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.**

### 6.4.P SIGNALISATION

Voir le règlement standard des courses de côte

### 6.5.P PARC CONCURRENTS

Situé 400 m après la ligne d'arrivée, le parc concurrents est unique quels que soient les groupes.

Le parc est accessible à partir de 15h00 le vendredi 23 août 2019. L'installation sera strictement soumise aux indications données sur place par l'organisation.

Les remorques devront être garées à l'extérieur du parc concurrent sur les terrains spécifiés par les organisateurs.

**Il est demandé aux concurrents :**

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5 minimum) et résistante aux hydrocarbures
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
  - La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€

### 6.6.P PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés, est situé à Chamrousse 1750 (Roche Béranger) – Chamrousse

### 6.7.P TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Les tableaux d'affichage officiel sont situés :

- Pendant les vérifications : devant le local du contrôle administratif
- Pendant les essais et la course : au pc course à la gendarmerie de Chamrousse  
Pendant le délai de réclamation : au pc course à la gendarmerie de Chamrousse
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### 6.8.P PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au pc, à la gendarmerie de Chamrousse - tél :04.76.59.01.33

- Vendredi 23 août : de 8h00 à 20h00,
- Samedi 24 août : de 7h00 à 20h00,
- Dimanche 25 août : de 7h00 à la fin du meeting.

**CENTRE DE SECOURS LE PLUS PROCHE :**

HÔPITAL NORD A LA TRONCHE

HÔPITAL SUD A ÉCHIROLLES

LIGNE DIRECTE COMMUNE : 04.76.76.75.75

## ARTICLE 7P DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1.P ESSAIS

- ◆ Une séance d'essais non chronométré uniquement pendant le temps imparti par la direction de course
- ◆ 2 convois uniquement seront prévus pour rejoindre le départ de l'épreuve :
  - Le 1<sup>er</sup> à 8h00 pour les VHC et les voitures fermées de la catégorie B
  - Le 2<sup>ème</sup> vers 9h45 pour les voitures de la série A

aucun concurrent ne pourra descendre entre ces convois

*Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement **l'ordre des départs** séries A et B*

### 7.2.P CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives

### 7.3.P COURSE

Voir la réglementation générale : la procédure de départ se fera par feux tricolores

### 7.4.P ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement des véhicules n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tous autres dispositifs analogues ne sont autorisés que dans le parc concurrent officiel et interdit entre le parc concurrent et la ligne de départ.

### 7.5.P ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner faire le plein de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

## ARTICLE 8P CLASSEMENT

### 8.1.P POUR LES ESSAIS CHRONOMÉTRÉS :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps d'une des 2 montées d'essais.

- ◆ Un classement "tous pilotes" série A
- ◆ Un classement "tous pilotes" série B

### 8.2.P POUR LA COURSE :

Le classement s'effectuera à l'addition des temps des 2 meilleures montées .

Les classements provisoires seront affichés à 17h30 au parc d'arrivée de la course, devant la DDE.

### 8.3.P POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE :

- ◆ Un classement Général série A et série B
- ◆ Un classement Général Féminin série A et série B
- ◆ Un classement jeune série A
- ◆ Un classement jeune série B
- ◆ Un classement pour chacun des groupes
- ◆ Un classement pour chacune des classes

## ARTICLE 9P PÉNALITÉS

- ◆ Voir règlement standard des courses de côte 2019

# ARTICLE 10P PRIX

## 10.1.P PRIX

	SCRATCH A	SCRATCH B	GROUPE	CLASSE
1 <sup>er</sup>	500 € + 1 coupe	500 € + 1 coupe	520 € + 1 coupe	280 € + 1 coupe
2 <sup>e</sup>	400 € + 1 coupe	400 € + 1 coupe	260 €	130 €
3 <sup>e</sup>	300 € + 1 coupe	300 € + 1 coupe	130 €	
4 <sup>e</sup>	200 €	200 €		
5 <sup>e</sup>	100€	100€		
1 <sup>er</sup> JEUNE	280 €+ 1 coupe	280 €+ 1 coupe		
1 <sup>ere</sup> DAME	280 €+ 1 coupe	280 €+ 1 coupe		

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants les prix sont divisés par deux.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Seuls les prix au groupe et à la classe seront attribués au groupe FC

## 10.2.P COUPES

Voir tableau de remise des Prix. Les coupes ne sont pas cumulables

## 10.3.P PODIUM

Un podium "CHAMPIONNAT", sera organisé sur le paddock devant la mairie dans la foulée de la fin de l'épreuve.

## 10.4.P REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 25 août 15 minutes après l'ouverture du parc fermé, dans le paddock au niveau de la marie et dans l'ordre suivant : podium Championnat de France puis remise des prix des autres catégories

## 10.5.P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants au classement des concurrents ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard dans la semaine après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserve de la fourniture d'un RIB



# 24<sup>e</sup> COURSE DE CÔTE de CHAMROUSSE

## Véhicules Historiques de Compétition

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise en collaboration avec l'Association Chamroussienne des Rendez-Vous Mécaniques, organise les 23, 24 et 25 août 2019, une épreuve automobile nationale à participation étrangère dénommée :

24<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE - V H C - DE CHAMROUSSE

### SOMMAIRE

ARTICLE 1 VH ORGANISATION DE LA COURSE.....	9
ARTICLE 2 VH VOITURES ADMISES.....	10
ARTICLE 3 VH SÉCURITÉ.....	10
ARTICLE 4 VH PUBLICITÉ.....	10
ARTICLE 5 VH LICENCES.....	10
ARTICLE 6 VH ASSURANCES.....	10
ARTICLE 7 VH PARCOURS.....	10
ARTICLE 8 VH INSCRIPTIONS.....	10
ARTICLE 9 VH CONTRÔLES ADMINISTRATIFS.....	10
ARTICLE 10 VH VÉRIFICATIONS.....	11
ARTICLE 11 VH DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	11
ARTICLE 12 VH PRIX.....	11
ARTICLE 13 VH DISTRIBUTION DES PRIX.....	11

## ARTICLE 1 VH ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise avec le concours de l'Association Chamroussienne des Rendez-Vous Mécaniques, organise les 23, 24 et 25 août 2019, une épreuve automobile Nationale dénommée:

### 24<sup>ème</sup> course de côte V.H.C. de Chamrousse

Cette épreuve compte pour :

Le Championnat de France de la Montagne VHC et pour le Challenge Indice de Performance Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation n°

#### 1.1 VH - OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Christophe LEROY	Licence n° 5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
	André GUIBLAIN	Licence n°1563
	Filippo LURA	Licence n° ch26
	Emilie TRAMONT	Licence n° 179234
Directeur de course	Jean Claude HECTOR	Licence n° 1805
Commissaire technique responsable		
Chargé relations concurrentes	Gilles ROUX	Licence n° 1482

#### 1.2 VH - HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Les VHC partiront avant la deuxième et la troisième manche de course le dimanche 25 août 2019 La première montée de course aura lieu le samedi 24 août 2019 à la suite des essais chronométrés **des voitures modernes**.

## ARTICLE 2 VH VOITURES ADMISES

### 2.1 VH - VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 (y compris les véhicules de l'épreuve Nationale)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 2.2 VH - CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 2.3 VH - NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

### 2.4 VH - DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

### 2.5 VH - EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 3 VH SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international

L'équipement des pilotes devra être conforme à la réglementation FFSA

## ARTICLE 4 VH PUBLICITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

## ARTICLE 5 VH LICENCES

Voir réglementation générale

## ARTICLE 6 VH ASSURANCES

Voir règlement standard course de côte 2019

## ARTICLE 7 VH PARCOURS

IDEM au règlement de l'épreuve CFM

## ARTICLE 8 VH INSCRIPTIONS

- Voir le règlement de l'épreuve CFM. Sauf les frais de participation qui sont fixés à 420 €, réduits à 215 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à 180 € pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE.
- Tout pilote qui désire marquer des points au Championnat de France de la Montagne VHC sans adhérer au Challenge du promoteur (CFM-Challenge), doit :
- Adresser une demande d'inscription au Promoteur du Championnat de France de la Montagne VHC, au plus tard 21 jours avant la date de la première épreuve dans laquelle il souhaite marquer des points.
- La demande ne pourra être acceptée qu'après signature d'un "Protocole Pilote" établi par le promoteur. Elle devra être accompagnée d'une cotisation de 50 € pour l'inscription au CFM-VHC.
- Cette cotisation est incluse pour les concurrents engagés au CFM-CHALLENGE.
- Clôture des engagements : Idem CFM, Lundi 12 août 2019 à 24 h (date du cachet de la poste faisant foi).

- Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visibles sur le site : <http://www.chamroussesportauto.fr>

## ARTICLE 9 VH      CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH, dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 10 VH      VÉRIFICATIONS

Idem au règlement de l'épreuve nationale

## ARTICLE 11 VH      DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 11.1 VH -      *DISPOSITION GÉNÉRALE*

Idem au règlement de l'épreuve nationale

### 11.2 VH -      *DISPOSITIONS PARTICULIÈRES*

### 11.3 VH -      *ORDRE DE DÉPART*

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale (Voir 1.2. P horaires du règlement de l'épreuve nationale.)

### 11.4 VH -      *ESSAIS CHRONOMÉTRÉS*

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer une montée d'essais de bout en bout.

### 11.5 VH -      *CARBURANT – PNEUMATIQUE – ÉQUIPEMENTS*

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.6 VH -      *NUMÉROS DE COURSE*

Idem au règlement particulier de l'épreuve nationale

**LES PILOTES INSCRITS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC SE VERRONT ATTRIBUER UN NO. À L'ANNÉE**

### 11.7 VH -      *ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES*

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.8 VH -      *CONFÉRENCE AUX PILOTES*

Idem au règlement particulier de l'épreuve nationale

### 11.9 VH -      *PÉNALITÉS*

Conformes au règlement standard course de côte.

### 11.10 VH -      *CLASSEMENT*

#### ● **Essais chronométrés**

Le classement s'effectuera sur la base du meilleur temps des deux montées d'essai.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### ● **Course**

L'épreuve se déroulera en 3 manches et le classement sera établi en fonction de l'addition des deux meilleurs temps réalisés

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées de course.

#### ● **Le classement sera établi de la façon suivante**

- Un classement pour chaque groupe sans division de classe
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance
- Un classement séparé pour les "Classic" qui ne devront jamais figurer au classement des VHC
- Un classement du Championnat de France de la Montagne VHC II ne sera pas établi de classement scratch
- La non-participation à une montée devra être constatée par un commissaire technique

## **ARTICLE 12 VH PRIX**

Tous les participants classés seront récompensés

## **ARTICLE 13 VH DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu à la fin de la 3<sup>e</sup> montée de course devant le chapiteau situé dans le parc concurrent VHC.